ottps://www.assemblee-nationale.fr/dvn/15/guestions/OANR5L150E44591

15ème legislature

Question N° : 44591	De Mme Constance Le Grip (Les Républicains - Hauts-de-Seine)				Question écrite
Ministère interrogé > Personnes handicapées			Ministère attributaire > Solidarités, autonomie et personnes handicapées		
Rubrique >personnes handicapées		Tête d'analyse >Diagnostic et accompagnement des personnes autistes Asperger		Analyse > Diagnostic et accompagnement des personnes autistes Asperger.	
Question publiée au JO le : 01/03/2022 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)					

Texte de la question

Mme Constance Le Grip appelle l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargée des personnes handicapées sur le diagnostic et l'accompagnement des personnes autistes Asperger. En France, environ 400 000 personnes sont atteintes du Syndrome d'Asperger. Toutefois, il n'existe pas de statistiques précises et fiables car trop souvent encore ces personnes ne sont pas ou sont mal diagnostiquées, notamment par ignorance des professionnels de santé et ce malgré les recommandations de la Haute autorité de santé (HAS) depuis 2012 et des quatre plans autisme depuis 20 ans. Cette méconnaissance s'explique par un déficit de formation sur la reconnaissance des troubles autistiques de catégorie 1 dans les facultés de médecine et de psychologie. En 2021, la plupart des adultes Asperger ne sont pas diagnostiqués et il faut plus de trois ans d'attente pour un diagnostic dans les Centres de Ressources Autisme (CRA) et établissements agréés. L'absence de diagnostic a de lourdes conséquences sur le suivi des autistes Asperger. En effet, sans diagnostic, la prise en charge est trop souvent inadaptée avec des hospitalisations psychiatriques, une mauvaise médication, l'exclusion des milieux scolaires et professionnels ordinaires. Or l'autisme Asperger n'est ni une maladie, ni une déficience. Les personnes atteintes de ce syndrome rencontrent des difficultés d'interactions sociales mais n'ont aucun déficit intellectuel et il est nécessaire qu'elles puissent bénéficier d'un accompagnement adapté en milieu ordinaire. Mme la députée souhaite connaître les mesures qui peuvent être mise en place afin d'améliorer le diagnostic et l'accompagnement des personnes atteintes d'autisme Asperger.